



Ottawa, le 20 juillet 2020

**L'hon. Stephen Lecce, M. A. L.**

Ministre de l'Éducation de l'Ontario

Ministère de l'Éducation

438, avenue University, 5e étage

Toronto (Ontario) M5G 2K8

**Objet: Consultation en vue d'améliorer les exigences en vertu de la Loi de 2014 sur la garde d'enfants et la petite enfance de l'Ontario**

Monsieur le Ministre,

Je vous remercie pour l'occasion que vous nous donnez avec votre consultation visant à solidifier la *Loi de 2014 sur la garde d'enfants et la petite enfance de l'Ontario*. Les centres de services de garde d'enfants et la petite enfance de l'Ontario sont des organisations d'une importance cruciale pour la communauté franco-ontarienne. Notre réseau de centres francophones est un outil de premier plan pour lutter contre l'assimilation au niveau linguistique. Il est démontré que le manque d'accès à des centres francophones a un impact direct et majeur sur l'apprentissage du français et envers le sentiment d'appartenance à notre communauté francophone.

Au cours des derniers mois, nous avons porté une attention particulière à la santé de ces centres fortement secoués par la crise sanitaire. Notre communauté ne peut pas se permettre de perdre ne serait-ce que l'un de ces centres. Il serait surprenant que d'autres fournisseurs de services francophones pourraient prendre le relais. Notre [premier sondage sur les impacts de la COVID-19](#) révélait que les centres de garde d'enfants et de la petite enfance, avec les milieux des arts et de la culture, des médias et des centres multiservices, étaient parmi les plus affectés dans la communauté franco-ontarienne.

Ceci étant dit, la crise sanitaire a amorcé une réflexion au sein du réseau qui cadre très bien avec votre consultation.

Recommandation 1 : Pour une loi reconnaissant le modèle "par et pour" du réseau de centres franco-ontariens

Le concept du "par et pour" les francophones est un fondement de notre communauté. Il prêche que les francophones puissent, au sein des organisations qui les servent, administrer et

prendre les décisions de leurs services. Ce modèle a prouvé son efficacité et son efficacité tout en maximisant la qualité des services qui sont ainsi adaptés en fonction de leurs bénéficiaires.

Présentement, la loi ne précise pas qui peut s'identifier comme centre francophone. Nos centres offrent un service et une programmation en français de qualité. Des organisations "par et pour" les Franco-Ontariens sont dotées d'un conseil d'administration francophone et doivent garantir la qualité de la langue française des éducatrices et des éducateurs ainsi que d'offrir un espace en français. Il serait intéressant d'explorer l'idée de pouvoir les reconnaître officiellement pour identifier les centres francophones atteignant les standards de qualité.

#### Recommandation 2 : Pour une loi valorisant la profession d'éducateur.trice

Présentement, le recrutement et la rétention du personnel sont des enjeux centraux pour les opérateur.trice.s de centres. Les conditions de travail difficiles démontrent que la profession est peu valorisée alors que le personnel des centres a pourtant une expertise précieuse et sont de véritables professionnels.le.s. Le gouvernement de l'Ontario devrait étudier des façons d'assurer une parité au niveau salarial et un redressement de leurs conditions de travail.

#### Recommandation 3 : Pour une loi simplifiant l'accès au financement pour les francophones

Le financement provincial des centres qui doit transiter par les municipalités est une barrière à l'accès à un financement juste et équitable dans plusieurs régions de l'Ontario. Il n'est pas rare que les municipalités utilisent comme critères l'importance des francophones dans leur secteur ou la désignation ou non sous la *Loi sur les services en français* dans l'octroi de financements pour, par exemple, de la formation en français. Il arrive même que certains de nos centres doivent concevoir des formations en anglais pour l'obtention de contrat conduisant à l'appui financier des parents.

La loi devrait préciser que les centres francophones soient financés de manière adéquate afin de leur permettre de fournir un salaire adéquat à son personnel tout en ayant des tarifs aux parents compétitifs avec les autres centres de leur région.

#### Recommandation 4 : Pour une loi favorisant le modèle des organisations à but non lucratif

La communauté franco-ontarienne étant dispersée partout dans la province, les défis d'accès à un centre francophone sont nombreux dans plusieurs régions de la province. Les entreprises privées sont, pour des raisons évidentes, rares à pouvoir offrir des centres francophones à l'extérieur de certains bastions francophones de l'est ou du nord-est ontarien. Le modèle favorisant le plus l'expansion du réseau de centres franco-ontariens est celui des organisations à but non lucratif.

Nous chérissons nos enfants. Les parents font confiance aux centres de notre réseau et ce, parce qu'ils recevront un service professionnel de qualité, de surcroît, dans un environnement francophone..

Le modèle des organisations à but non lucratif (OBNL) dans le secteur des centres de garde d'enfants et de la petite enfance a fait ses preuves. Plusieurs études et analyses de politiques faites au Canada et dans d'autres pays au système similaire ont démontré que le modèle des OBNL est celui offrant des services de plus grande qualité, plus abordables et plus équitables<sup>1</sup>.

#### Recommandation 5 : Pour une loi appliquant des solutions aux constats faits durant la pandémie de la COVID-19

Les centres de services de gardes d'enfants et de la petite enfance francophones ont été parmi les plus affectés par la pandémie. Plusieurs ne sont pas certains de pouvoir ouvrir leurs portes en septembre. Voici quelques constats sur cette période unique que nous vivons actuellement.

- Les ratios ayant changé lors de l'annonce gouvernementale du 9 juillet, une grande partie du travail fait au cours des dernières semaines est à recommencer, ce qui engendre une pression supplémentaire au niveau financier et des ressources humaines.
- Les opérateur.trice.s de centres n'ont pas été consultés lors de la planification de la réouverture, ni par le ministère de l'Éducation, ni les conseils scolaires. Les centres sont mis devant les décisions une fois qu'elles ont été prises sans avoir eu voix au chapitre.
- Les espaces disponibles créent de grands maux de tête aux opérateur.trice.s. Le gouvernement de l'Ontario a la directive louable que les centres conservent leur clientèle inscrite avant le début du confinement, mais plusieurs centres n'ont pas les locaux nécessaires pour recevoir toute leur clientèle et ce, dans le respect des ratios. De plus, 85 % de nos centres étant situés dans des écoles, plusieurs ne savent pas s'ils auront accès à des locaux lors de la rentrée scolaire.
- Plusieurs centres n'ont pas encore eu accès à du matériel de protection ou ont du matériel de protection en leur possession qui ne respecte plus les nouvelles normes sanitaires. Ils doivent donc se procurer du nouveau matériel.
- Au niveau financier, il y a beaucoup d'initiatives annoncées par le gouvernement de l'Ontario et une intention du gouvernement du Canada d'investir 625 millions de dollars dans ce secteur. Par contre, nos opérateur.trice.s ne savent toujours pas comment tout cela va se matérialiser.

---

<sup>1</sup> Child care Resource and Research Unit [What research says about quality in for-profit, non-profit and public child care](#) (2011); Child Care Now [An Analysis of the Multilateral early Learning and Child Care Framework and the Early Learning and Child Care Bilateral Agreements](#) (2019); Martha Friendly [A bad bargain for us all: Why the market doesn't deliver child care that works for Canadian children and families](#) (2019)

Il serait également fort utile de revoir les politiques ayant conduit à l'ouverture de centres destinés au personnel d'urgence.

- Il est difficile d'évaluer les services en français par les centres ayant ouvert pour servir le personnel d'urgence. À Ottawa, l'un des trois centres était francophone. Dans Glengarry-Prescott-Russell, l'une des deux circonscriptions à majorité francophone, il n'y avait que des centres bilingues. Comment ont été prises ces décisions ? Comment améliorer les services en français si la province remet en place les mesures d'urgence ?
- Une révision de la liste des gens désignés comme personnel d'urgence serait de mise, surtout que le personnel des services de garde ne pouvaient pas bénéficier des services qu'ils devaient eux-mêmes offrir. Qui doit garder les enfants des travailleurs.euses oeuvrant dans les services de garde ?

#### Recommandation 6 : Pour une loi mieux adaptée au parascolaire pour les francophones

Les opérateur.trice.s de centres font face à deux défis pour maximiser la qualité de leur offre parascolaire : les conditions de travail (horaires scindés, conditions salariales, etc.) et le fait qu'elles sont assujetties à la *Loi de 2014 sur la garde d'enfants et la petite enfance de l'Ontario* ne les rendent pas compétitives face aux services de loisirs.

Nous croyons que le gouvernement de l'Ontario devrait entreprendre une consultation sur le parascolaire francophone afin de cerner les opportunités d'améliorer ce système.

#### Recommandation 7 : Pour une loi adaptée à la diversité culturelle

L'immigration francophone est très présente dans notre communauté et elle a commencé à prendre de l'ampleur dans les années 90. En 2007, le gouvernement du Canada se dotait d'une cible d'immigration francophone de 4,4 % d'ici 2023 à l'extérieur du Québec et en 2012, le gouvernement de l'Ontario adoptait une cible de 5 % en cette matière.

La révision de la loi est une opportunité de favoriser l'inclusion des familles immigrantes à la communauté franco-ontarienne en dotant les centres d'expertises pour l'accueil de ces familles et pour s'assurer qu'une nouvelle. elle professionnel.le provenant de l'immigration ait les connaissances nécessaires en lien avec sa nouvelle communauté.

#### Recommandation 8 : Pour une loi adaptée aux enfants à besoins spéciaux

Présentement, les centres constatent que la qualité des services offerts à cette clientèle est insuffisante. Les professionnel.le.s ont besoin d'un soutien pour savoir comment inclure les enfants à besoins spéciaux dans leur groupe. La rémunération des professionnel.le.s

accompagnant ces enfants devrait également être revue afin d'en faciliter le recrutement et la rétention.

Recommandation 9 : Pour une loi révisée en consultation avec le milieu

L'AFO encourage le gouvernement à poursuivre ses consultations auprès des parties prenantes du secteur de la garde d'enfants et de la petite enfance. Ces gens ont une connaissance fine de ce milieu et ont beaucoup à apporter à la réflexion gouvernementale.

De notre côté, soyez assuré de notre entière collaboration durant tout le processus menant à l'adoption d'une loi révisée. Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, mes salutations les plus sincères.

Le président,



**Carol Jolin**

C.C.: L'hon. Doug Ford, premier ministre de l'Ontario  
L'hon. Caroline Mulroney, ministre des Affaires francophones  
M. Sam Oosterhoff, adjoint parlementaire au ministre de l'Éducation